MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

09 -09- 1994

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: YD/ 5198003 / Dossier pédagogique 50555

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1
----- Unité de formation : FORMATION PRATIQUE DU REGISSEUR DE PLATEAU - NIVEAU 2
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR TECHNIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 780206U31C1

Etablissement : ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE
---------- RUE DE VALENCIENNES,58
7301 HORNU

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Wilkin (tél:02/238.86.43) ou Melle Schets (tél:02/238.86.54)

50555 M

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1.

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

Demande d'ouverture d'une unité de formation sur la base d'un dossier pédagogique/réseau n'ayant encore fait l'objet d'aucune approbation

1. La présente demande émane du :

Pouvoir organisateur : Province du Hainaut

et se rapporte à l'établissement suivant :

ECOLES TECHNIQUES ET PROFESSIONNELLES DU BORINAGE
Route de Valenciennes, 58
7301 HORNU

n° matricule : 5.198.003

n° de téléphone : 065/78.59.41

Date et signature du représentant du P.O. subventionné
Le ... 15 JUIN 1994 .....

Le Directeur Général a.i.,

J. FALCINELLI

H. CAUDRON.

2. Transmis en date du ..... par le réseau.

O Communauté française
● Provincial et communal
O Libre confessionnel
O Libre non confessionnel

3. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 78206 v3a ca

FORMATION PRATIQUE DU REGISSEUR DE PLATEAU - NIVEAU 2

4. Finalités de l'U.F. : repris en annexe n°1 de 1 page.

5. Capacités préalables requises : repris en annexe n°2 de 1 page.

6. Classement de l'unité de formation.

Catégorie de l'enseignement supérieur de type court : Technique

7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou de regroupement repris en annexe n°3 de 1 page.

8. Programme des cours : repris en annexe n°4 de 2 pages.

9. Fixation des capacités terminales : repris en annexe n°5 de 1 page.

10. Chargé(s) de cours : repris en annexe n°6 de 1 page.

11. Horaire de l' unité de formation : Code : 780206 U31 e1

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nb total de périodes
Travaux pratiques	PP	L	340
2. Part d'autonomie		V	
Total des périodes			340

12. Réservé au service d'inspection

A : Observation(s) du (des) inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique {annexe(s) éventuelle(s)}

A l'AN.5, les critères retenus pour le degré de maîtrise devraient être plus exigeants qu'au Niv. 1.

Le 30/06/94

J. LISON
INSPECTRICE

B. Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

OBSERVATIONS RENCONTREES

Date : 30 AOUT 1994

Signature :

J. Meunier
Administrateur Pédagogique

Annexe 1

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

A. Finalités générales de l'U.F.

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette U.F. doit

1. concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

2. répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

B. Finalités particulières de l'U.F.

Le but de cette unité de formation est bien évidemment de mettre en pratique l'ensemble des capacités acquises au cours des unités de formation théoriques.

L'élève sera capable au terme de cette unité de formation de concevoir un éclairage en fonction d'une dramaturgie, d'une mise en scène et d'une scénographie, de veiller à la bonne exécution des intentions scénographiques lors de la construction des décors, d'assumer la régie lumière, la régie-son et de gérer administrativement et financièrement une création, un accueil et une tournée.

Annexe 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Pour être admis dans l'U.F., le candidat devra attester des connaissances suffisantes pour s'intégrer au sein d'une équipe de création, de tournée et d'accueil et participer activement à la démarche de création. Il devra comprendre le fonctionnement d'une entreprise de spectacle, les intentions de mise en scène, de dramaturgie, de scénographie et à partir de cette intégration réussie organiser et gérer tout le travail technique.

Il pourra assister le régisseur général ou le directeur technique en création, tournée et accueil et comprendre les démarches entreprises.

L'étudiant devra avoir un minimum d'expérience du travail de régisseur-adjoint en situation de création, de tournée et d'accueil. Il devra être capable de résoudre les problèmes d'intégration, de reconnaissance de soi. Il devra être capable d'aider le régisseur principal à la gestion financière, à l'organisation technique, à la régie son et lumière et à la réalisation d'un décor.

TITRES POUVANT EN TENIR LIEU

Attestations de réussite des unités de formation :

FORMATION CULTURELLE ET SOCIALE DU REGISSEUR DE PLATEAU
et
FORMATION TECHNIQUE, THEORIQUE DU REGISSEUR DE PLATEAU
niveau 1
et
STAGES - FORMATION PRATIQUE DU REGISSEUR DE PLATEAU
ou
FORMATION PRATIQUE DE REGISSEUR DE PLATEAU - niveau 1

Annexe 3

REGROUPEMENTS – DEDOUBLEMENTS

Les groupes de travaux pratiques seront formés en fonction de l'ampleur du spectacle qu'ils seront amenés à couvrir mais en règle générale, on veillera à ne pas mettre plus de quatre étudiants pour un même spectacle.

Annexe 4

FORMATION PRATIQUE DU REGISSEUR DE PLATEAU – NIVEAU 2

PROGRAMME.

Les travaux pratiques comprendront nécessairement:

- la lecture dramaturgique et de mise en scène
- la recherche scénographique
    * Etude du décor
        - proposition de croquis, maquettes de volumes
        - plan de technique de montage (poulie, ...)
        - choix des matériaux
        - construction de la maquette définitive
    * Etude des lieux (réels et/ou imaginaires)
- travail sur maquette au 1/10e d'un plan d'éclairage
- visionnement de répétitions de spectacles
- visionnement de spectacles et discussions critiques
- régie de spectacles : création, accueil, diffusion et gestion
- sonorisation : pratique et entretien des différents matériels
- régie de spectacles de marionnettes et/ou visionnement de spectacles
- électricité : câblage sur maquettes

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

Il sera transmis à chaque étudiant un carnet où seront retranscrites les activités effectuées. Il sera visé régulièrement par le formateur-expert.

L'évaluation des travaux pratiques se fera sur base:

- du carnet .

- des rapports de visite des formateurs-experts qui auront la responsabilité de cette unité de formation.

- des rapports des personnes qui ont la responsabilité du ou des spectacles couverts (metteur en scène, assistant, régisseur, scénographe, machiniste, électricien ....)

- des travaux qui leur seront demandés.

Ces rapports permettront d'apprécier les capacités techniques des étudiants à la régie-son, éclairage, plateau et à la régie générale (gestion technique, administrative et financière) mais également leur qualités humaines et sociales, leurs facultés de compréhension des intentions des différents concepteurs, de collaboration, d'intégration, d'organisation et de créativité dont ils ont fait preuve sur le ou les lieux de travail.

Annexe 6

PROFIL DU (DES) CHARGE(S) DE COURS

Expert pouvant justifier d'une expérience utile du métier dans une approche artistique.